Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260305-050320264-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 21** **Puis 22 à compter du point 3** **Nombre de votants : 25** **Puis 26 à compter du point 3**	Le 05 mars 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire. **Etaient présents** : MME GOHIER, MM JUGAN, LECLERC, MME BRIAND, M DANION, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST , MANCEAU, MM GEFFRAY, CHERON, GUIHEUX, BAZIN, DUFRESNE, MME SOULIMAN, MM TRIHAN (à compter du point 3), ROSE, OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice. **Absents représentés** : MME LE BLEIZ, MM BODIN, BENOIST, RESCAN. **Pouvoirs** : MM JUGAN, THÉBAULT, GEFFRAY, DUFRESNE. **Absentes excusées** : **Absents** : M CONNEAU, MMES CHASSAT, GOURVEZ Monsieur THÉBAULT Yves a été élu secrétaire de séance.

4. FORFAIT COMMUNAL 2026 : CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE SAINTE ANNE

Rapporteur : Maud LE GALL-LE BLEIZ

Il est proposé au conseil municipal de fixer ainsi que suit le forfait alloué pour l'année 2026 à l'Ecole Sainte Anne dans le cadre du contrat d'association :

- **Fonctionnement matériel et rémunération des agents de service** calculé sur le coût communal 2025 de l'élève de l'école publique sur la base de 100 % pour les élèves de Bain de Bretagne

	Elèves bainais sept 2025	Coût communal 2025 de l'élève de l'école publique	TOTAL
Forfait maternelle	126	1 676 €	211 176 €
Forfait primaire	177	464 €	82 128 €

Le forfait communal s'applique aux seuls enfants résidant sur Bain de Bretagne.

- **Forfait pour l'entretien de locaux et renouvellement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement** de 18 217 €. Le versement sera échelonné au cours de l'année sur présentation de factures.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260305-050320264-DE

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider les forfaits communaux au profit du contrat d'association avec l'école privée Sainte Anne tels que présentés,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide les forfaits communaux au profit du contrat d'association avec l'école privée Sainte Anne tels que présentés,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 26

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

